

ACTION URGENTE

EXTÉRIEUR – 11 970087 – 11FR 54/10/97

11 45/97

"**Alertissement** : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

PRISONNIERS D'OPINION PROBABLES/ CRUENTE DE TORTURE

SOUVERAIN Ezekiel Kedi, ancien ministre du gouvernement régional
Joshua Oau Oiu, ancien fonctionnaire
Hwai Malak, enseignant

Londres, le 7 février 1997

Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles les trois hommes dont les noms figurent ci-dessus ont été placés en détention sans inculpation ni jugement. Ezekiel Kedi, ancien ministre au sein du gouvernement régional du Sud (institution abolie en 1985), aurait été arrêté le 5 février 1997 alors qu'il quittait le bureau d'Abel Aliier, ancien vice-président du Soudan, dans le centre de Khartoum. Ils auraient également été interpellés dans la capitale, le 4 février, Joshua Oau Oiu, ancien haut fonctionnaire, aujourd'hui propriétaire de Khartoum d'une école pour personnes déplacées originaires du sud du pays, et Hwai Malak, enseignant dans cette même école. Amnesty International s'inquiète de l'idée que les trois hommes pourraient être torturés et maltraités, et elle craint qu'ils ne soient des prisonniers d'opinion.

Ces arrestations ont eu lieu après qu'Abel Aliier eut adressé, le 2 février 1997, un mémorandum au président Omar Hassan Ahmad el Béchir et au président du Parlement, Hassan el Tourabi, dans lequel il protestait contre la situation politique au Soudan. Les trois hommes ci-dessus sont des amis et des alliés politiques d'Abel Aliier. Deux autres anciens ministres du gouvernement régional aujourd'hui dissous, arrêtés le 4 février – Joseph Okel et Isaiab Kulang Mabior, auraient été remis en liberté.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

On sait de source sûre qu'au moins 90 opposants présumés ont été détenus sans inculpation ni jugement depuis le début de 1997 (cf. 11 05/97, 11FR 54/01/97 ; 11 15/97, 11FR 54/02/97 ; 11 20/97, 11FR 54/03/97 ; 11 21/97, 11FR 54/06/97 ; 11 25/97, 11FR 54/05/97 ; 11 40/97, 11FR 54/08/97). Cependant, Amnesty International pense que le nombre total de personnes arrêtées est bien plus élevé. La plupart des personnes interpellées semblent être des membres de partis politiques ou de syndicats interdits.

Le climat politique au Soudan est de plus en plus tendu depuis que les forces armées appartenant à l'Alliance démocratique nationale (AN) se sont associées à l'Armée populaire de libération du Soudan (APL) – groupe armé d'opposition implanté à l'origine dans le sud du pays – pour s'emparer de la ville frontalière de Karmak, dans le nord du pays, le 12 janvier 1997. Les autorités soudanaises ont accusé les gouvernements érythréen et éthiopien de soutenir l'offensive des rebelles, ce qu'ils ont tous deux nié. Les combats se poursuivent à l'heure actuelle.

Après une dépêche de Reuters du 29 janvier 1997, le président du Parlement soudanais, Hassan el Tourabi, a déclaré lors d'un entretien donné le même jour que 15 membres au plus du Parti de l'Oumma (Parti de l'indépendance) et du Parti unioniste démocratique (PUD) avaient été récemment arrêtés. Il a ajouté que le but de ces arrestations était de garantir le maintien de l'ordre public et que les détenus seraient probablement remis en liberté une fois que les forces gouvernementales auraient repris le contrôle du territoire occupé par les forces de l'opposition dans le nord du pays. Toutefois, Hassan el Tourabi a laissé entendre, dans la même interview, que les hauts responsables des partis d'opposition seraient peut-être jugés pour des infractions liées au crime de trahison.

Toute personne arrêtée par les responsables soudanais de la sécurité risque d'être maltraitée et torturée, plus particulièrement au cours des interrogatoires dans les bureaux des services de sécurité. Par le passé, les autorités ont imputé ces actes de torture et ces mauvais traitements à des membres indisciplinés des services de sécurité. Cependant, les informations dont dispose Amnesty International montrent que les personnes détenues par les forces de sécurité sont systématiquement torturées et maltraitées.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/télex/aérogramme/lettre par avion (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre inquiétude face à la détention sans inculpation ni jugement de ces trois hommes, qui sont peut-être des prisonniers d'opinion incarcérés en raison de leur opposition présumée au gouvernement soudanais ;
- cherchez à obtenir l'assurance que les détenus ne sont ni torturés ni maltraités ;
- insistez pour qu'ils soient autorisés à recevoir immédiatement et régulièrement par la suite la visite de leur famille et de leurs avocats, et pour que des soins médicaux leur soient dispensés si nécessaire ;
- demandez qu'ils soient libérés s'ils ne sont pas inculpés d'infractions prévues par la loi et jugés dans les meilleurs délais à l'issue d'un procès équitable.

APPÊL :

1) Président

His Excellency Lieutenant General Omar Hassan al-Bashir

President of the Republic of the Sudan

People's Palace

PO Box 251, Khartoum, Sudan

Télégrammes : Lt Gen Omar Hassan al-Bashir, Khartoum, Sudan

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Président

2) Ministry de la Justice et procureur général

Mr Abdel-Basit Sabdarat

Minister of Justice and Attorney General

Ministry of Justice

Khartoum, Sudan

Télégrammes : Minister of Justice Abdel-Basit Sabdarat, Khartoum, Sudan

Télex : 6/0 22411 KRTD SD or 22604 JPO SD

Formule d'appel : Dear Minister / Monsieur le Ministre

3) Ministry des Affaires étrangères

Mr Ali Osman Mohamed Taha

Minister of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs

PO Box 875

Khartoum, Sudan

Télégrammes : Foreign Minister Ali Osman Mohamed Taha, Khartoum, Sudan

Formule d'appel : Dear Minister / Monsieur le Ministre

COPIES ٢ :

1) Président de la Cour suprême

Mr Obaid Haj Ali

Chief Justice

Supreme Court

Khartoum, Sudan

2) Secrétaire du Comité consultatif sur les droits de l'homme

Mr Ahmed al-Mufti

Secretary

Advisory Council for Human Rights

PO Box 502

Khartoum, Sudan

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 21 MARS 1997, VÉRIFIEZ APRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR, MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -